



**sgen
Cfdt:**

Profession ÉDUCATION

N° 263 | Août-septembre 2018 | 2,50 €

L'ÉDUCATION INCLUSIVE

**Les résultats de l'enquête Sgen
« Votre année de stage » menée
auprès des enseignants et CPE**



17 octobre 2018
 JOURNÉE MONDIALE
 DU REFUS DE LA MISÈRE

De
 = la
 Déclaration
 à
 1' ACTION

70^{ÈME} ANNIVERSAIRE
 DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE
 DES DROITS DE L'HOMME
www.refuserlamisere.org



4 ACTUALITÉ



Conférence de presse du Sgen-CFDT

Le 12 septembre dernier, le Sgen-CFDT a proposé ses pistes de réflexion sur la formation des enseignants et l'orientation des élèves.

Programmes des cycles 2, 3 et 4

Des ajustements dérangeants.

Grande pauvreté et orientation scolaire

ATD Quart Monde et le Sgen-CFDT alertent quant à la prédestination scolaire des élèves issus de famille en situation de pauvreté.

7 DOSSIER



L'éducation inclusive

Une École capable d'accueillir tous les enfants a-t-elle enfin vu le jour ?

École inclusive : des textes à la réalité

Il aura fallu se montrer patient pour que la société se soucie véritablement du bien-être des élèves en situation de handicap...

Interview de Viviane Huys

Viviane Huys est chercheuse associée au laboratoire médiation-information-communication-art de l'université Bordeaux-Montaigne.

Témoignages

Patricia Colson, médecin scolaire et secrétaire générale du Snamspen/Sgen-CFDT, Mathilde Micard, directrice d'une école primaire de cinq classes en milieu rural, Bruno Charles, enseignant spécialisé en Segpa, Nathalie Sage, CPE et Gwenaël Le Guevel, professeur des écoles en Segpa, témoignent des difficultés et des réussites de l'inclusion.

18 ENQUÊTE



Stagiaires enseignants et CPE

Les résultats de l'enquête menée par le Sgen-CFDT pour évaluer le ressenti des stagiaires.



Catherine NAVE-BEKHTI

Secrétaire générale

ÉDITO

Démontrer et convaincre

Du 29 novembre au 6 décembre pour celles et ceux qui voteront électroniquement, le 6 décembre pour le vote à l'urne : les élections professionnelles approchent à grands pas.

Voter et faire voter autour de nous pour les listes présentées par la CFDT, c'est le moyen de continuer à renforcer la démocratie sociale et notre syndicalisme de proposition. Conserver ses identifiants de vote, créer son espace de vote, en parler à ses collègues, parents et ami-e-s agents publics, sont autant de démarches simples qui contribueront à nous donner à l'avenir plus de poids face aux interlocuteurs institutionnels au niveau national comme au niveau local, qui permettront aux syndicats Sgen-CFDT et à la fédération de disposer de plus de moyens pour agir. Disposer de toujours plus de légitimité pour porter vos revendications, vous informer, vous accompagner syndicalement, vous permettre de participer démocratiquement à votre syndicat... seront le résultat de votre vote, et du vote de nos collègues.

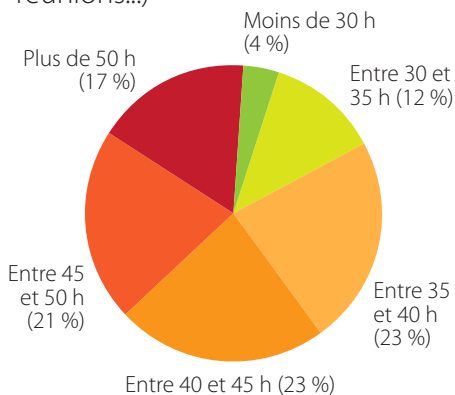
Notre syndicalisme n'est ni démagogique ni clientéliste ; c'est sans doute aussi pour cela que vous l'avez choisi. Pour le renforcer, nous avons besoin de chacun et chacune d'entre vous. Car il nous faut inlassablement réussir à convaincre autour de nous que les valeurs, les revendications du Sgen et de la CFDT font sens, sont porteuses de progrès.

17 septembre 2018

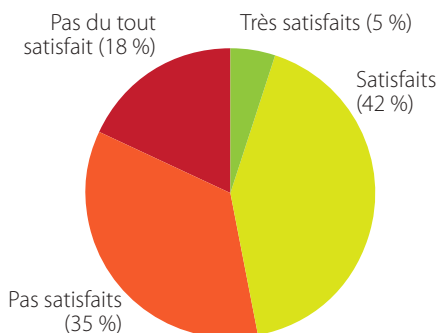


DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Catherine Nave-Bekhti. **RÉDACTEUR EN CHEF** : Franck Loureiro. **RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE** : Aline Noël. **SECRÉTAIRES DE RÉDACTION, MAQUETTE** : Christophe Caulier, Aline Noël. **RÉDACTEURS** : Vincent Bernaud, Annie Catelas, Bruno Charles, Jean-Pierre Colonna, Patricia Colson, Pierre Daniault, Gwenaël Le Guevel, Franck Loureiro, Hicham Mansouri, Mathilde Micard, Aline Noël, Alain Rei, Élisabeth Ritzenthaler, Alexis Torchet, Guillaume Touzé. **IMPRESSION** : L'Artésienne - Liévin. **N° CPPAP** : 1020S07555. **ISSN** : 1143-2705. **Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation nationale et de la Recherche publique** 47/49 avenue Simon Bolivar 75 950 Paris cedex 19. **Tél.** : 01 56 41 51 00. **Fax** : 01 56 41 51 11. **Mél** : profession.education@sgen.cfdt.fr - <http://www.sgen.cfdt.fr>. **PUBLICITÉ** : IM Régie, 23 rue Faiderbe 75011 Paris / email : impub@impub.fr / Tél. : 01 40 24 15 33. **PHOTO DE COUVERTURE** : @ Pixabay / Geralt.

Estimation du temps de travail hebdomadaire (formation Espé, préparation des cours, corrections, réunions...)

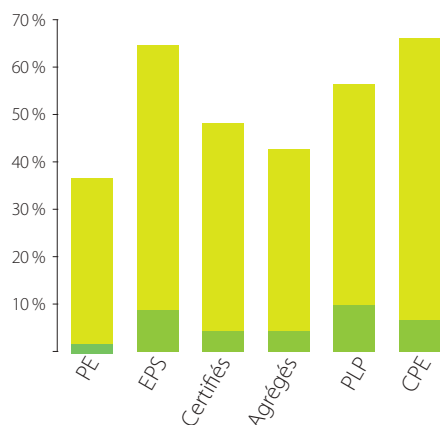


Avis des stagiaires quant à la façon dont ils sont évalués



Quels stagiaires sont les plus satisfaits par l'évaluation ?

(en vert foncé, très satisfaits ; en vert clair, satisfaits)



Source : enquête Sgen sur l'année de stage des enseignant-es et CPE réalisée en 2018 : 1 625 répondants.

12 septembre. Conférence de presse de rentrée du Sgen-CFDT

Un souci affirmé de proximité

Par Hicham Mansouri

Le Sgen-CFDT a fait porter un des deux axes d'analyse et de revendications de sa conférence de presse de rentrée sur le système de formation des enseignants et des conseillers principaux d'éducation (CPE).

Pour le Sgen-CFDT, en effet, enseigner et éduquer sont des métiers qui s'apprennent, ce qui demande une formation universitaire exigeante. Poursuivre la démocratisation du système d'éducation et de formation suppose de former des professionnels capables d'ajuster leurs pratiques aux besoins de tous les élèves, estime Catherine Nave-Bekhti, la secrétaire générale du Sgen-CFDT : « nous construisons nos propositions à partir de l'analyse des rapports et études, la prise en compte de la parole des acteurs, ici les étudiants en master Meeef et les formateurs en Espé », faisant ainsi référence à l'enquête menée par le Sgen-CFDT auprès d'enseignants et de CPE stagiaires¹.

Le deuxième axe de la conférence de presse, organisé avec la Fédération des associations générales étudiantes (Fage), s'est penché sur la loi Orientation et réussite des étudiants (ORE) et Parcoursup. Franck Loureiro, secrétaire général adjoint du Sgen-CFDT, a précisé que le syndicat « n'a pas soutenu Parcoursup, mais la loi ORE dont Parcoursup n'est qu'un élément par rapport auquel le Sgen était assez critique ». Franck Loureiro et Jimmy Losfeld, président de la Fage, ont aussi renouvelé leur appel à l'ensemble des organisations syndicales pour « ouvrir un débat fondamental : celui de la différence de financement entre filières sélectives et non-sélectives »².

¹ Retrouvez, ci-contre et p. 18-19, une partie des données de l'enquête communiquées lors de la conférence de presse.

² Cf. p. 6 : « ORE, un débat s'impose ! »



© Hicham Mansouri



©Pixabay / OpenClipart-Vectors

Dialogue social et CSE La rupture ?

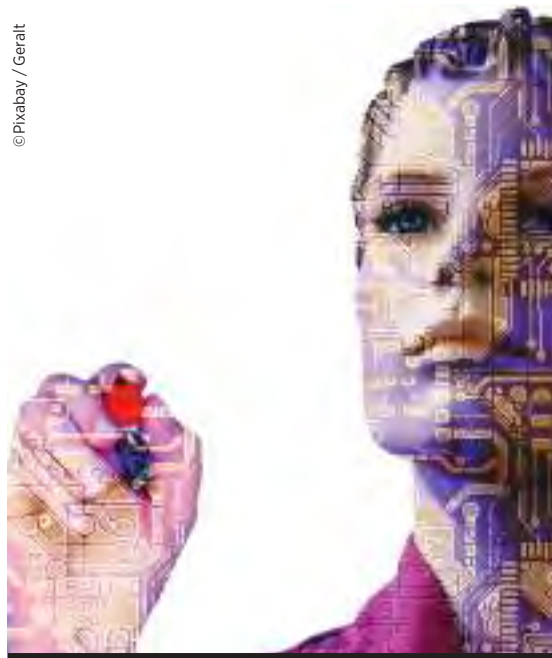
Fait exceptionnel, le Sgen-CFDT et la Fep-CFDT ont choisi de boycotter le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) du 12 juillet, que la quasi-totalité des organisations a d'ailleurs finalement quitté. Cet acte visait à dénoncer l'absence de concertation et de consultation sur un sujet aussi important que les programmes des cycles 2, 3 et 4 (cf. ci-contre). La politique autoritaire et la vision idéologique de l'École mises en œuvre entrent en contradiction avec l'École de la confiance ou le pragmatisme prôné dans les médias.

À la rentrée, la très grande majorité des organisations représentées au CSE ont adressé un courrier au ministre pour exiger que toute sa place soit laissée au dialogue social. • A. T.



Retrouvez
toute l'actualité
sur notre site
www.sgen-cfdt.fr

©Pixabay / Geralt



Programmes des cycles 2, 3 et 4

Des ajustements dérangeants

Par Alexis Torchet

Lors de cette rentrée scolaire, les enseignants de primaire et de collège auront à mettre en œuvre des ajustements aux programmes de 2015 publiés le 26 juillet 2018 selon des repères de progression... non encore publiés ! Pour le Sgen-CFDT, un tel calendrier montre le peu de cas, voire le mépris, porté au professionnalisme des enseignants.

Ces réajustements font disparaître les références aux cycles au profit d'objectifs périodiques annuels, parfois très ambitieux, notamment en cours préparatoire (CP). Le ministre fait ainsi peser sur le niveau de CP une ambition que le Sgen-CFDT trouve déraisonnable parce que l'élève devrait, au contraire, pouvoir travailler à son rythme dans l'esprit d'une école inclusive, pourtant valorisée par ailleurs.

Les repères de progressivité proposés sont particulièrement denses (76 pages pour le cycle 2, 80 pages pour le cycle 3 et 70 pages pour le cycle 4). Ils n'ont, il faut le rappeler, qu'un caractère indicatif et seront dans les faits de peu d'aide pour les enseignants tant ils sont éloignés de la réalité de la classe. En effet, centrés uniquement sur les savoirs, ils sont conçus comme si tous les élèves acquéraient les mêmes savoirs au même moment en dépit du développement propre de chaque enfant.

Pour aller plus loin : <https://bit.ly/2wNtIVN>

En bref

Réforme de la formation initiale des professeur-es des écoles (PE)

Le Sgen-CFDT salue le nouveau rapport du comité de suivi de la réforme de la formation des enseignants piloté par le recteur de l'académie de Versailles, Daniel Filâtre. Les douze propositions d'« Améliorer la formation initiale des professeurs des écoles », remis en juillet 2018 à Jean-Michel Blanquer et Frédérique Vidal, ouvrent des perspectives intéressantes : une formation à la fois plus professionnelle et réflexive, qui s'inscrit pleinement dans un continuum, de la licence aux premières années de titularisation. C'est une contribution importante au débat qui doit s'ouvrir prochainement sur l'évolution de la formation des enseignants et des conseillers principaux d'éducation. • A. T.

Pour lire le rapport : <https://bit.ly/2LmNStz>

Interdiction du téléphone portable

Les parlementaires ont donc voté cet été, à la demande du ministre Blanquer, l'interdiction du téléphone portable à l'école et au collège. Malgré un travail intéressant de la commission Éducation de l'Assemblée nationale, les débats en plénière, notamment au Sénat, ont plus ressemblé à un micro-trottoir égrainant les poncifs et les peurs face à la transition numérique qu'à un travail parlementaire sérieux. La loi parle néanmoins d'encadrement plus que d'interdiction et autorise les établissements à autoriser (sic), dans leur règlement intérieur, l'utilisation pédagogique, voire l'utilisation tout court dans certains lieux. Nous ne doutons pas que les débats dans les établissements auront plus de tenue qu'au Parlement. • G. T.

Les ressources Sgen : <https://bit.ly/2CR5MAP>

Apprentissage : la loi est votée

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a été promulguée le 5 septembre 2018. Les articles sur l'apprentissage vont donc entrer progressivement en application. Les principales mesures pour l'Éducation nationale et l'enseignement agricole sont la possibilité de signer un contrat toute l'année, la réduction de sa durée minimale à six mois et le financement des centres de formation d'apprentis au contrat, et non plus par subvention. • V. B.

En bref

ORE, un débat s'impose !

La CFDT, à l'occasion des discussions sur le projet de loi Orientation et réussite des étudiants (ORE), a rappelé sa déception de ne pas voir prise en compte sa demande d'ouvrir un débat plus large sur la place, le rôle et les publics des filières sélectives. Elle a en particulier interpellé le gouvernement sur la différence de financement entre filières sélectives et non sélectives. L'appel commun, adressé en février 2018 par le Sgen-CFDT et la Fédération des associations générales étudiantes (Fage) aux autres organisations syndicales pour qu'elles appuient ce besoin de débat, est resté sans réponse. Le Sgen-CFDT et la Fage continuent néanmoins à porter cette revendication, publiant à l'occasion de la rentrée universitaire une tribune commune¹. Car tous les jeunes ont droit à la même considération de l'État, quels que soient leurs origines, sociale ou géographique, les formations et établissements dans lesquels ils sont inscrits. Les personnels ont également droit à la même considération, en particulier lorsqu'ils travaillent dans des établissements chargés d'accueillir tous les jeunes et remplissent, ainsi, une des missions fondamentales du service public. • F. L.

« Pour un nouveau modèle d'enseignement supérieur et de recherche » : <https://bit.ly/2x85T5L>

Mayotte : situation des étudiants, des profs et assistants d'éducation sans papiers

Le siège de la Préfecture depuis fin juillet par un collectif prétendant défendre les intérêts des Mahorais et la fermeture du service des étrangers ont bloqué les démarches des étudiants, des enseignants et des assistants d'éducation en attente de régularisation, qui pour valider des réponses positives sur Parcoursup, qui pour pouvoir prendre un poste à la rentrée. Durant tout l'été, le Sgen-CFDT a relayé auprès des autorités compétentes les informations du Collectif des étudiants étrangers de Mayotte, de Resfilm et de la Cimade Mayotte. • A. N.

Pour en savoir plus : <http://www.sgen-cfdt.fr/actu/mayotte-etudiants-profs-et-aed-sans-papiers>

Grande pauvreté et orientation scolaire

ATD Quart Monde alerte

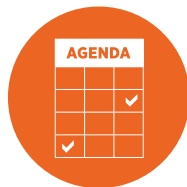
Par Annie Catelas

Depuis trois ans, ATD Quart Monde mène une recherche sur l'orientation scolaire massive des enfants de familles en situation de pauvreté vers les filières de l'ASH¹ : enseignement adapté et enseignement spécialisé. Les ateliers de croisement des savoirs « Grande pauvreté et orientation scolaire » se sont déroulés d'octobre 2017 à avril 2018. Ils ont réuni chercheurs, professionnels de l'éducation, parents d'élèves. Les résultats de ce travail collaboratif permettent d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion sur des évolutions non utopiques de l'École, pour qu'elle puisse offrir un avenir de qualité à tous les enfants.

Les différents points de vue² émis à cette occasion (ateliers de croisement des savoirs et tables-rondes de chercheurs) ont tous clairement démontré que cette orientation est en grande partie injustifiée. Pour dénoncer cette injustice, dont l'École ne porte pas l'entière responsabilité, ATD Quart Monde souhaite publier dans la presse nationale une tribune, soutenue par le Sgen-CFDT. Une autre École est possible, dès maintenant, dans laquelle chaque enfant trouvera sa voie de réussite. Pour cela, il faut une volonté politique portée par le plus grand nombre de citoyens.

¹ Le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (ASH) de l'Éducation nationale concerne les élèves en difficulté et les élèves en situation de handicap.

² Pour consulter les Actes des Ateliers : <https://bit.ly/2oB0AH2>



Septembre 2018

LANCEMENT DE LA RENTRÉE SOLIDAIRE EN FAVEUR DU TCHAD

Manque de fournitures, d'infrastructures, de personnel éducatif, classes surchargées, rareté des écoles... Cette campagne de Solidarité laïque équipera les élèves tchadiens en matériel scolaire neuf. Indirectement elle soutiendra tous les acteurs qui, au Tchad, se mobilisent pour l'accès à l'éducation de qualité et gratuite, un enjeu déterminant pour la construction de la paix au Sahel.

Toutes les infos ici : <https://bit.ly/2QrDD62>

16 | 10 2018

CONFÉRENCE-DÉBAT : « L'ENGAGEMENT DES JEUNES DANS DES CAUSES RADICALES »

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) organise une

conférence-débat qui s'articulera autour de deux questions : qui sont les jeunes qui s'engagent de manière radicale et comment cet engagement s'inscrit-il dans la trajectoire de vie du jeune ?

Mardi 16 octobre 2018 de 17h à 19h
Sciences Po - Amphithéâtre Simone Veil
28, rue des Saints-Pères 75007 Paris
Inscription obligatoire : <https://bit.ly/2N8kwji>

08 | 11 2018

COLLOQUE CFDT : POUR UN BON EMPLOI DE LA RECHERCHE

Quel lien entre financement de la recherche et progrès économique et social ? Quelle recherche & innovation pour demain et quelle évolution pour les acteurs ? Quelle incidence sur les parcours professionnels ?

Les informations sur le lieu du colloque et les modalités d'inscription seront à consulter sur la page d'accueil du site : www.sgen-cfdt.fr



© ancca / Pixabay

DOSSIER

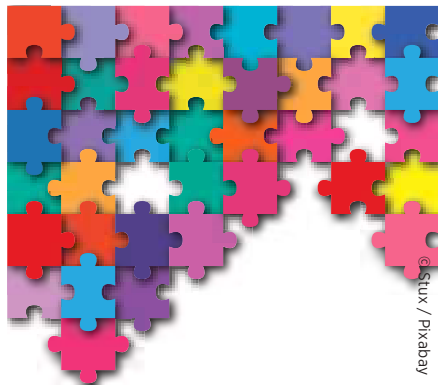
L'éducation inclusive

Réalisé par Annie Catelas, Jean-Pierre Colonna,
Pierre Daniault, Aline Noël et Alain Rei

Depuis 2005, on ne parle plus d'intégration, mais d'inclusion pour désigner la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, dont les élèves en situation de handicap.

De nombreux chercheurs en sciences de l'éducation appellent à repenser les catégories, tel Serge Thomazet qui réclame une École inclusive capable d'accueillir tous les enfants, sans imposer de normes, et de s'adapter aux besoins de chacun grâce à la mise en place de dispositifs spécifiques. Le Sgen-CFDT ne peut qu'y souscrire...

École inclusive : des textes à la réalité



L'intégration scolaire est initiée dès le début du XIX^e siècle. Des médecins (comme Itard, Esquirol) et des éducateurs cherchent alors à mettre au point de nouvelles méthodes, par exemple médico-éducatives. On note ainsi la création des premières classes de perfectionnement au début du XX^e siècle. L'obligation de scolarisation des enfants handicapés apparaît seulement dans la loi d'orientation de 1975.

C'est ensuite la déclaration de Salamanque en 1994 qui pose le principe d'une éducation inclusive pour les élèves à besoins éducatifs particuliers. Elle est ratifiée par la Convention des Nations unies de 2006 relative aux droits des personnes handicapées.

La loi du 11 février 2005 s'inscrit dans une politique européenne volontariste qui introduit d'ailleurs aussi le droit opposable. Elle donne à l'individu en situation de handicap les mêmes droits qu'à tout autre citoyen.

La loi pour la refondation de l'École du 8 juillet 2013 renforce ces droits en posant le principe de l'École inclusive. La fonction d'AESH – accompagnant des élèves en situation de handicap – est alors créée.

Ainsi, les lois essentielles à la reconnaissance et à la prise en compte du handicap et de toutes les différences s'échelonnent sur plus de trente ans. Et l'inclusion, désormais inscrite dans la loi, est la mission de tous les enseignants et personnels scolaires.

Or, ceux-ci sont aujourd'hui au bord de la rupture de par leur isolement, la charge de travail grandissante, l'insuffisance de la formation et le manque de moyens humains et matériels.

Parce que l'accueil des enfants ne peut plus se faire dans de telles conditions et qu'une démarche réellement volontariste doit être engagée, le Sgen-CFDT avait lancé une alerte sociale le 7 février dernier. • A. C.

DANS UN LONG COMMUNIQUÉ DE PRESSE de juillet dernier¹, le ministre Blanquer a évoqué la forte augmentation des effectifs d'élèves en situation de handicap scolarisés depuis 2006, passant de 100 000 élèves accueillis à plus de 320 000 en 2017. Il ajoutait qu'il s'agissait d'un « progrès quantitatif formidable facilité par l'effort consenti pour accompagner ces jeunes. Un saut qualitatif de grande ampleur est désormais nécessaire pour améliorer l'accompagnement des élèves en situation de handicap, comme pour tout élève différent ». Si le Sgen-CFDT rejoint le ministre sur l'effort consenti par les personnels, il est plus sceptique quant à la « facilitation ». C'était la raison essentielle de l'alerte sociale lancée en février 2018.

Les récentes annonces des ministres de l'Éducation nationale et de la Santé pour la rentrée 2018 induisent l'engagement d'un travail partenarial, assurant la complémentarité des professionnels de santé, sociaux et d'éducation. Mais l'organisation institutionnelle des différents services, tant à l'Éducation nationale qu'à la Santé, s'en trouve fondamentale-

ment modifiée, impactant de fait les conditions de travail. Construire l'École inclusive implique en effet de mener des projets communs, lesquels demanderont aux salariés d'être mobiles et flexibles; or les temps de transports, de travail collectif sont aujourd'hui prévus à la marge. Et pour accomplir cette mutation, les personnels concernés ne sont ni consultés ni formés aux changements de pratiques professionnelles.

De plus en plus d'établissements régionaux d'enseignement adapté (Eréa), d'instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (Itep), d'instituts médico-éducatifs (IME), sont aujourd'hui quasi contraints d'opter pour l'inclusion (plutôt que la spécialisation), parfois aux dépens même de la qualité de l'enseignement, de la réussite sociale et scolaire des élèves, et du bien-être des personnels. Le financement restreint, alloué depuis des années au secteur de la santé, entraîne des réductions en matière d'effectifs et le glissement des tâches éducatives (pourtant spécialisées) vers des emplois à moindre qualification.

À l'École, l'accompagnement des élèves est généralement considéré à minima (manque de personnel, turn-over...). Quant à celui des personnels (forma-

Lier recherche
et éducation

Évaluer la charge administrative
(notamment en matière de rapports
avec l'inspection académique)

Observer ce qui
se pratique ailleurs
en Europe

Contacter les éducateurs de rue,
CMP, CMPP, IME, Ditep et services médico-
sociaux



© getalit / Pixabay

LE MANQUE DE CONCERTATION, DE PRISE EN COMPTE DES DIFFICULTÉS, DE FORMATION, REND LES CONDITIONS DE TRAVAIL INACCEPTABLES.

tions, tutorats, ressources...), il est trop souvent insuffisant, voire inexistant. L'inclusion de tous les élèves en milieu scolaire ordinaire est alors vécue à marche forcée. Les témoignages rapportés (cf. p. 12-13) de ce dossier, bien que manifestant une réelle bonne volonté, illustrent bien ces écueils : devoir pallier des absences, faire avec moins, ne pas

pouvoir anticiper et travailler dans la durée avec des collègues identifiés et qui ont une bonne connaissance des élèves et des familles, créent un contexte professionnel insécurisant et énergivore, avec des répercussions sur la vie personnelle. Car aucun temps de travail en commun n'est prévu, les moyens humains et matériels sont difficiles à obtenir, la formation des personnels limitée au strict minimum. Qu'il s'agisse des enseignants, des personnels d'accompagnement ou de soins, le manque de concertation, de prise en compte des difficultés, et de formation, rend les conditions de travail inacceptables. Les politiques éducative, sociale et de santé doivent donc s'inscrire dans une nouvelle dynamique puisque maintenant, c'est l'École, en tant que structure, qui inclut dans un projet collectif.

Comme le déclarait Laurent Berger en avril dernier, « nous devons tous prendre nos responsabilités pour faire reculer les discriminations et changer notre regard sur le handicap ». Pour le Sgen-CFDT,

comme pour toute la CFDT, porter une politique d'École inclusive, c'est penser avec tous les personnels concernés le parcours de l'enfant dès la petite enfance en matière d'éducation, de prévention, de protection. C'est dans le dialogue avec les acteurs de terrain, professionnels et représentants des personnels, que la complémentarité des expertises - dont la finalité est l'autonomie de l'élève - sera assurée.

Les dernières annonces des ministres de l'Éducation nationale et de la Santé pour la rentrée 2018 sont encourageantes. La création de trente-huit unités locales d'inclusion scolaire (Ulis), les 10 900 recrutements supplémentaires d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), soit 42 900 postes, et l'installation à titre expérimental de pôles inclusifs dans chaque académie, ouvrent des perspectives. Pourtant, des annonces d'une telle ampleur en plein milieu de l'été, sans déclinaison claire concernant la formation, l'accompagnement et la reconnaissance de l'investissement des personnels, peuvent rester lettre morte. Pour le Sgen-CFDT, pas de grand « saut qualitatif » dans le domaine de l'inclusion scolaire sans l'engagement concerté d'un travail partenarial entre les professionnels de santé, sociaux et

Contactez les élus locaux pour leur proposer un projet commun

Évaluer la charge de travail des directeurs et enseignants

Identifier les bassins de vie

ÉDUCATION INCLUSIVE

Contactez les services de la petite enfance (PMI, garderie, crèche, médecine scolaire, assistants sociaux, médiathèque...)

Cibler les services du bassin à disposition et les contacter

Élaborer un projet commun d'inclusion avec les partenaires internes et externes à l'Éducation nationale



© Yalawu / Pixabay

●●● d'éducation. Ceci constitue précisément l'objet de la réflexion commune menée au sein même de la CFDT pour un projet d'éducation inclusive (cf. cartographie p. 8-9).

Pour les fédérations CFDT Santé-sociaux, Intercro, Communication-Conseil-Culture (F3C), la Fédération de la formation et de l'enseignement privés (Fep) et le Sgen, il est impératif d'impliquer tous les personnels, sur l'ensemble du territoire, de manière à libérer leurs capacités à construire une culture commune en prenant en considération les spécificités locales : ressources, besoins, types de partenariats existants ou à créer. De manière aussi à dessiner un maillage, à constituer des réseaux d'échanges de bonnes pratiques (cf. p. 14-15) avec du temps et des espaces de concertation dédiés. Les conditions de travail de tous les personnels doivent évoluer, et c'est à travers le dialogue social et la reconnaissance des personnels que l'École sera véritablement inclusive.

Car l'Éducation inclusive a une visée démocratique et émancipatrice qui rejoint la philosophie même de la CFDT : progressisme, proximité, lutte contre toutes les discriminations, sens des réalités et des enjeux... • A. C.

¹ <https://bit.ly/2vmp4Hb>

Viviane Huys *

“Tout le monde ne peut apprendre la même occulter cette réalité peut être préjudiciable”

* CHERCHEUSE ASSOCIÉE AU LABORATOIRE MÉDIATION - INFORMATION - COMMUNICATION - A

Dans *Enseignement et Handicap* (cf. bibliographie ci-contre), vous proposez de faire de l'enseignement spécialisé la norme. En quoi ce changement de paradigme au sein de la formation initiale améliorerait-il la manière d'être dans le métier ?

● L'enseignement spécialisé est né de l'observation des enfants en grande difficulté ou déficients. Il constitue historiquement le substrat de toute innovation pédagogique car ce sont les difficultés qui obligent à imaginer d'autres formes pratiques et conceptuelles. Ce primat de l'observation et de la prise en compte de tous les aspects de l'enfant caractérise aussi les tenants de l'éducation et de la pédagogie nouvelles dont l'essor fut considérable dans les années 1920 et 1930. Dans le milieu scolaire ordinaire, on assimile encore beaucoup l'élève et sa progression scolaire aux compétences (à acquérir, en cours d'acquisition, non acquises). Sont fréquemment occultées les questions relatives à sa fatigabilité, à ses profils sensoriel et émotionnel, bref, à ce que l'on envisage comme étant l'arrière-plan de sa vie à l'École, mais qui joue un rôle fondamental dans son rapport aux apprentissages. À tout penser du point de vue de l'égalité, on a oublié la notion d'équité qui suppose de partir de la singularité de chaque enfant.

Tout le monde ne peut apprendre la même chose, en même temps, au même rythme ; occulter cette réalité peut être préjudiciable. Chaque enfant développe une manière d'être au monde qui lui est propre – même si le développement et le neuro-développement présentent des normes indiquant ce que « doit » être une évolution harmonieuse et correcte de l'enfant. En voulant éviter les « cas particuliers », et parce que nous évoluons dans une société normative, on a placé l'élève au centre du système éducatif au détriment de l'enfant qu'il est pourtant avant tout.

Aussi, faire de l'enseignement spécialisé, qui repose sur une prise en charge globale et pluridisciplinaire de l'enfant, une source

d'inspiration, c'est rapprocher le soin de la personne et les apprentissages en ayant conscience que les seconds dépendent du premier.

Si les enseignants, au cours de leur formation initiale, disposaient davantage de préparation psychologique, apprenaient à identifier les profils cognitifs, faisaient des études comportementalistes et s'ils bénéficiaient d'une analyse des pratiques régulières (ADP) – à l'exemple de l'accompagnement professionnel spécifique mis en œuvre dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS) qui accueillent les unités d'enseignement que leur affecte l'Éducation nationale –, ils seraient moins démunis devant des situations de phobie scolaire, de détresse, de lenteur, et ils redouteraient moins la dynamique inclusive engagée depuis la loi de 2005 qui connaît aujourd'hui un important coup d'accélérateur avec le redéploiement des unités d'enseignement externalisées (UEE).

L'École ordinaire devant inclure les élèves à besoins particuliers, c'est l'ensemble de ses personnels qui est embarqué. Que faire concrètement ?

● L'augmentation du nombre d'UEE crée l'opportunité historique – à ne pas rater – de placer les enseignants dans une situation d'hétérogénéité contrainte. Certes, ils la connaissent déjà puisque la différenciation pédagogique est désormais requise, notamment pour les enfants présentant une dyspraxie, une dysorthographe, une dyslexie... Mais l'accueil d'enfants en situation de handicap dans la classe leur fournit l'occasion d'adopter de nouvelles postures, de recourir à des outils, des techniques valables en réalité pour tous. Individualiser, différencier ne signifie pas créer autant de supports que d'élèves, mais penser l'universalité des outils didactiques. C'est le fameux exemple de la rampe d'accès qui, conçue pour les personnes à mobilité réduite, est finalement empruntée par tous. Le respect du rythme de chacun avec une diversité de progressions ; la déclinaison

« Une chose, en même temps, au même rythme ; le. »

ART (MICA) DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX-MONTAIGNE.

d'une même notion en différents supports et modes (visuel, auditif, kinesthésique) ; le tutorat entre pairs ; le recours au plan de travail ; une évaluation davantage formative et moins sommative ; la possibilité de disposer d'un espace personnel où se retirer quand la vie en groupe devient trop pesante ou simplement pour se reposer, sont autant de principes permettant la prise en compte de la singularité.

À l'occasion de la réforme en cours des ESMS et de l'externalisation partielle de leurs missions, leurs équipes éducatives, pédagogiques et thérapeutiques seront ponctuellement transférées, en tout cas mobiles, et donc susceptibles d'accompagner le milieu scolaire ordinaire dans la mutation de notre modèle d'intégration du handicap. Ces équipes, qui seront des ressources techniques, mais avant tout humaines, devraient favoriser la réussite de l'inclusion scolaire, à condition toutefois que les personnels des milieux ordinaire et spécialisé parviennent à combiner leurs cultures professionnelles respectives. Le partage de formations, d'analyse des pratiques et d'alternatives pédagogiques pourrait faciliter la rencontre de ces deux mondes.

Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial), dont Monsieur Blanquer a annoncé la création¹ d'abord à titre expérimental, devraient permettre d'articuler toutes ces ressources. Reste à préciser les modalités de leur mise en œuvre, et ce que signifie « l'accroissement significatif de l'appui des services médico-sociaux aux établissements scolaires ». Si le raisonnement consiste en une simple redistribution des moyens, alors l'insatisfaction des professionnels et des familles risque d'être à la hauteur de leurs attentes légitimes.

Quelles évolutions des différents personnels (d'encadrement, éducatifs, médico-sociaux...) évoluant en milieu scolaire ordinaire, jugeriez-vous indispensables pour répondre aux exigences d'une éducation inclusive ?

● Il est évident que les directeurs d'école, les chefs d'établissement, les conseillers principaux d'éducation joueront un rôle crucial

dans l'interpénétration des deux cultures de l'ordinaire et du spécialisé. Les personnels médicaux et paramédicaux auront à développer des modalités de travail relevant surtout de la coordination des constats, des analyses et des observations pour une approche davantage « croisée ». Les analyses interdisciplinaires devraient être au cœur des pratiques professionnelles et permettre de rassembler des points de vue différents, dont le croisement profite toujours à l'enfant. Le rôle du psychologue scolaire est également déterminant car l'éclairage qu'il peut apporter, aux familles et aux professionnels, est indispensable. Il devrait pouvoir intervenir dans le suivi de l'enfant et accompagner davantage encore les équipes. Les notions de transfert et de contre-transfert demeurent des instruments de compréhension des relations humaines qui fondent la relation pédagogique.

Cela implique aussi d'associer plus amplement les familles à ce travail. Les médecins savent que, y compris dans l'établissement de certains diagnostics, les parents sont les meilleurs observateurs qui soient et constituent des partenaires indispensables à une évolution favorable de la situation de l'enfant. Associer la parole des parents aux bilans et analyses des professionnels ne peut qu'améliorer la compréhension du fonctionnement de l'écosystème que constitue tout dispositif éducatif. Ici, la pédagogie institutionnelle (voyez les travaux de Fernand Oury, mais aussi les préconisations de Sylvie Canat-Faure²) fournit des pistes et des grilles de lecture tout à fait intéressantes pour appréhender l'école dans ses équilibres et déséquilibres, dans les rapports de force qui inévitablement s'y développent. • **Propos recueillis par Aline Noël.**

¹ « Ensemble pour l'École inclusive » : <https://bit.ly/2vmp4Hb>

² De Sylvie Canat-Faure, voir notamment « Quels besoins scolaires spécifiques pour accueillir des enfants ayant des troubles du comportement et du caractère », in *Approches du trouble du comportement. L'enfant et l'adolescent par gros temps* (s/d Yannick Breton), Champ social, 2005.



© Denis Vernant

VIVIANE HUYS EST HISTORIENNE DE L'ART ET SÉMIOTICIENNE.

Elle est membre fondatrice et vice-présidente de l'Institut InDisciplinAire : <http://ida.indiscipline.wixsite.com/indisciplinaire>

Pour en savoir plus sur son parcours et ses publications : <https://frama.link/N7zj-CJx>

BIBLIO SÉLECTIVE

ENSEIGNEMENT ET HANDICAP. Défis et réponses d'un enseignement adapté

Co-écrit avec Gwladys Demazure, préface de Sylvie Canat-Faure, Presses universitaires de Grenoble, mars 2018.

Entre autres expériences d'enseignement, de 2011 à 2013, Viviane Huys a exercé en classe spécialisée pour enfants autistes et psychotiques au sein de l'institut médico-éducatif Saint-Réal, en Savoie, avant d'y occuper un poste de coordinatrice pédagogique. Depuis 2017, elle est membre du conseil d'administration de cet établissement. Le livre *Enseignement et Handicap*, qui se nourrit de ces expériences sur le terrain, est également le fruit d'une riche contribution des professionnels (des pôles éducatif, thérapeutique et pédagogique) de l'IME.

Retrouvez l'intégralité de l'entretien sur notre site sgen-cfdt.fr

Un grand merci à Emmanuelle Vouriot, des Presses universitaires de Grenoble, pour sa connaissance des questions qui intéressent notre syndicat et la mise en contact avec les auteurs des PUG, nous ayant déjà permis de réaliser les interviews de Philippe Marhic (*L'École ouverte aux parents*) et de Hugo Dupont (*Ni fou, ni gogol!*).

Témoignages...



Patricia Colson, médecin scolaire et secrétaire générale Snamspen/Sgen-CFDT

« La pénurie de médecins scolaires, spécialisés pour appréhender les exigences du milieu scolaire affecte notre activité et la bientraitance à l'école. Si la maladie et certains handicaps bénéficient d'un regard bienveillant dès la maternelle, il en est d'autres moins bien accueillis faute de moyens consentis à l'école et de prévention médicale déployée. C'est le cas des troubles du comportement plus contrôlés, pour lesquels le médecin scolaire est souvent sollicité, plus ou moins tôt suivant la tolérance du milieu scolaire. On aurait pu agir précocement en faisant les diagnostics adéquats sur des symptômes présents avant que les situations ne se chronicisent! Dans les milieux favorisés, on peine à accepter que l'enfant ne réussisse pas : on tend à médicaliser la difficulté, alors qu'il est difficile de faire reconnaître dans les milieux défavorisés les troubles ou maladies afin d'y remédier. Les inégalités sociales se creusent : une fatalité suivant les demandes de plan d'accompagnement personnalisé! Notre expertise médicale apparaît donc prioritaire et utile aux équipes pour les demandes de reconnaissance de handicap et les situations complexes en veillant aux prises en charge médicales et pédagogiques bientraitantes. »



Mathilde Micard, directrice d'une école primaire de cinq classes en milieu rural

« Encore une fois, je vis une rentrée mouvementée pour inclure trois élèves en situation de handicap dans notre école avec l'accompagnement adéquat. Pour commencer, l'auxiliaire de vie scolaire (AVS) prévue à temps plein ne se présente pas pour sa prise de fonction, et nous finissons par apprendre qu'elle est en arrêt maladie jusqu'à mi-septembre. Le responsable du recrutement nous informe qu'aucun remplaçant n'est d'ailleurs prévu, alors que la présence de l'enfant à l'école, avec son éducatrice, nous permet d'évaluer d'ores et déjà que son inclusion va être compliquée sans AVS. Après avoir insisté, une AVS, déjà présente à mi-temps dans l'école, s'occupera de l'élève en ce début d'année, privant ainsi temporairement l'autre école de son accompagnement. Ceci dit, un enfant de notre école le sera aussi. Ensuite, je m'aperçois que l'élève non-voyant n'aura pas son matériel pour la rentrée : il lui faut un ordinateur spécifique qui coûte 8 000 € avec l'imprimante. Or l'Éducation nationale et la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) se renvoient la balle... L'élève devra donc utiliser, en dehors de la classe, une machine Perkins ancienne, bruyante et pas ergonomique. Bravo pour l'inclusion. »



Bruno Charles, enseignant spécialisé en Segpa et militant Sgen-CFDT Nord-Pas-de-Calais

« Aline est calme, studieuse, mais en très grande difficulté et émotionnellement fragile. Arrivée en 6^e Segpa, elle a profité d'une aide adaptée et a lentement progressé. Son parcours était tout tracé : la Segpa répondrait à ses besoins et elle obtiendrait un certificat de formation générale (alternative au diplôme national du brevet pour les élèves en grande difficulté). Mais en début de 5^e, des élèves arrivent de classe ordinaire et l'ambiance de classe se dégrade. Aline en souffre, ses résultats chutent, son sourire disparaît. L'équipe n'arrive pas à garantir un espace suffisamment serein pour qu'elle puisse continuer à progresser. La sortie de ce groupe est une nécessité, et l'on cherche une classe calme en milieu ordinaire, avec l'accompagnement ponctuel d'une PE de la Segpa auprès de l'élève et des collègues. Bingo! Les débuts sont laborieux, mais Aline retrouve le sourire, et avec quelques ajustements dans la pratique de classe, elle trouve sa place. Une aide particulière est préservée, grâce à des accompagnements personnalisés avec la participation d'un PE spécialisé qui profite à tous. Aujourd'hui en 3^e ordinaire, le DNB Pro est un objectif réaliste. L'inclusion n'a pas été une simple réussite, elle a été, ici, la condition de cette réussite. »

Nathalie Sage est conseillère principale d'éducation. Depuis trois ans, elle exerce dans un collège de Pau doté de nombreux dispositifs : une section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis), un pôle d'enseignement aux jeunes sourds (PEJC) et une unité pédagogique spécifique pour les enfants du voyage (UPS).

Le constat de Nathalie, qui a précédemment travaillé en région parisienne, est plutôt positif : c'est une activité enrichissante, qui nourrit le vivre-ensemble, aussi bien chez les élèves que chez les professionnels, une majorité étant satisfaite de venir au collège. Selon Nathalie, cette réussite s'explique par l'inclusion dans des classes ordinaires de tous les élèves des dispositifs. Des expériences ont également été conduites pour inclure, selon les besoins et compétences de chacun, des élèves de Segpa en milieu ordinaire. Cette volonté est soutenue par des enseignants d'horizons divers (professeurs des écoles, de lycée professionnel, enseignants spécialisés), eux-mêmes épaulés par une équipe d'assistants d'éducation impliqués par la collègue CPE, et par des auxiliaires de vie scolaire-individuels (AVS-I), des assistants de scolarisation (Asco), des accompagnants des élèves en situation de

handicap (AESH). De son côté, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) apporte expertise technique et aide financière par projet.

Ce mélange de professionnels favorise un brassage des pratiques et des apprentissages profitable aux usagers et aux personnels, incite au travail collaboratif et à la transversalité entre acteurs des dispositifs – même si parfois quelques résistances isolées demeurent, par peur d'une charge de travail supplémentaire (adaptation des exercices à effectuer, des supports ou de l'évaluation...).

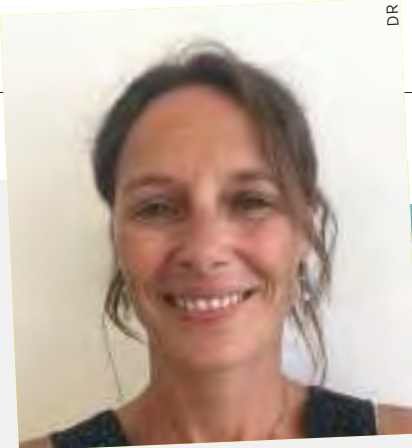
Ici comme ailleurs, le rôle de la CPE est donc central et déterminant. Sa volonté d'impliquer davantage l'équipe des AED dans les divers dispositifs est légitime : les AED, référents des classes et interlocuteurs appréciés des professeurs principaux, sont amenés à coopérer avec les enseignants, les agents, les personnels de secrétariat du collège. Les enfants porteurs de troubles sont ainsi moins stigmatisés, avec pour preuve leur participation à divers projets et sorties.

Cependant, en matière de fonctionnement, différents freins existent, comme l'absence et/ou le manque de formation des professionnels face aux publics accueillis, la survivance de postures idéologiques excluant l'approche transversale et

la pluridisciplinarité. Enfin, demeurent les problèmes de moyens : humains d'abord (la courte durée de contrat des AVS oblige les élèves à s'adapter régulièrement à de nouvelles personnes), financiers ensuite (le collège ne bénéficie pas de financements en rapport avec les projets qu'il porte).

Si Nathalie tire de son expérience un bilan plutôt positif, elle remarque que les difficultés de mise en pratique de l'école inclusive sont d'abord le fait des adultes et de leurs représentations des publics accueillis, ainsi que de leur plus ou moins grande propension à faire évoluer leur pratique professionnelle vers plus d'inclusion.

À terme, l'objectif est bien la disparition du terme « école inclusive », preuve d'une réelle inclusion de ces élèves au sein de l'École et par extension, dans la société. •
Propos recueillis par Jean-Pierre Colonna et Pierre Daniault.



DR



Gwenaél Le Guevel est professeur des écoles en Segpa et papa de Capucine, atteinte d'un syndrome cérébelleux d'origine génétique.

« Il me semble qu'il y a peu d'endroits dans lesquels on peut écrire ce dont je peux témoigner ici. Parce qu'on n'arrive pas à imaginer d'autres fonctionnements dans un système très cloisonné et spécialisé. Parce qu'au Sgen-CFDT, quand un

directeur d'institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (Itep), une accompagnante d'élèves en situation de handicap (AESH), un professeur des écoles spécialisé et une psychologue scolaire discutent ensemble de leurs réalités professionnelles, ils peuvent se décentrer et cela apporte de la nuance, de l'empathie. On se met à la place de l'autre, et de l'enfant.

Après trois ans de démarches diverses et variées, ma fille entre en institut médico-éducatif (IME). Trois places se sont libérées et après une journée d'essai, elle a été retenue (sur des critères qui ne nous ont pas été communiqués). L'orientation en IME, c'est le Graal, c'est la fin des demi-journées sans écoles, c'est un taxi qui vient en bas de chez nous et ramène Capucine tous les jours ; c'est un emploi du temps stable et probablement moins de demandes du genre "nous faisons une sortie un peu compliquée demain, est-ce que vous auriez une solution de garde?".

Nous ne sommes donc pas à plaindre

en comparaison des 250 familles qui attendent une place. Une situation qui appelle à l'autocensure. Nos questions, je voudrais pourtant continuer à les poser : une fois "fait le deuil" (selon l'expression consacrée) d'une scolarité ordinaire, pourquoi devons-nous également nous en éloigner physiquement ? Pourquoi ne pourrions-nous pas vivre dans les mêmes locaux pour nous retrouver ponctuellement ? J'ai accompagné ma fille cet été au sein d'un groupe d'enfants de son âge et je confirme qu'elle ne peut pas suivre toutes les activités. Mais elle a pu passer, par exemple, trois heures avec eux à la piscine ou en randonnée. Ces enfants ont pu côtoyer la différence, la fragilité. Ils se sont alors posés des questions : qu'est-ce que la normalité ? Comment on progresse ? Le cerveau, ça marche comment ? Ce sont de telles souplesses modulaires et de telles rencontres que je souhaiterais voir se développer au sein de l'École, pas à côté. »

La ferme urbaine du collège Pierre Mendès-France à Paris

L'étincelle : en avril 2014, Nadine Lahoud, fondatrice en 2010 de Veni Verdi (association qui développe des ateliers de jardinage, notamment en milieu scolaire), propose d'aménager la friche autour du collège en ferme urbaine; à la rentrée 2014, la mairie du XX^e, la mairie de Paris, le collège et Veni Verdi lancent le projet.

L'espace : 4500 m² avec plusieurs zones de maraichage, une mare, une serre, un poulailler...

La production : fleurs, légumes, céréales, herbes aromatiques, arbres fruitiers...

L'objectif premier est éducatif : entretien quotidien (désherber, biner, tailler...), ateliers pédagogiques, projets (mare, jardin du monde, hôtel à insectes, forêt comestible)...

On y croise : des profs avec leur classe (en SVT, histoire-géo, arts plastiques...); des élèves volontaires; des élèves venus dans le cadre de mesures de responsabilisation (dans un esprit de remédiation et/ou d'alternative à la sanction disciplinaire); des habitants du quartier; des personnes intéressées par un projet d'agriculture urbaine; des salariés d'entreprises partenaires qui viennent se former (les élèves peuvent aussi faire des stages dans ces entreprises)...

Y travaillent à temps plein deux salariés de Veni Verdi : Simon Ronceray, jeune ingénieur agronome spécialisé dans l'agriculture urbaine, est responsable du développement des fermes¹; et Camille Barkallah, responsable de la ferme, embauchée après un service civique à Veni Verdi. Nouveau projet porté par la direction du collège et Veni Verdi : transformer la Segpa Bâtiment existante en Segpa Espace rural et environnement (ERE). • A. N.

¹ Pour en savoir plus sur Veni Verdi et sur la ferme urbaine de PMF, lire l'interview de Simon Ronceray : <http://www.sgen-cfdt.fr/actu/interview-simon-ronceray/>

Deux expériences réussies...

Un espace éducatif et culturel à Roquefort la Bédoule

À Roquefort la Bédoule, commune rurale des Bouches-du-Rhône, l'école élémentaire vieille de 40 ans devait être mise, à grands frais, aux normes actuelles en matière de sécurité, d'efficacité énergétique et de confort.

Plutôt que de réaliser la coûteuse réfection de l'ancienne école, le maire de la commune, Jérôme Orgeas, a pris le pari audacieux de créer à la place un ensemble cohérent baptisé « Pôle éducatif et culturel » qui rassemblerait la nouvelle école agrandie – au cœur du projet –, mais aussi la bibliothèque-médiathèque municipale, le centre de loisirs, et une salle polyvalente servant de lieu d'échanges, d'événements et d'expositions.

Ce projet est le fruit d'une profonde réflexion partagée par le maire et ses élus, mais aussi par les services municipaux dédiés à la jeunesse et le directeur de l'établissement scolaire.

Autour d'un projet qui s'inscrit dans la durée, il s'agit donc de proposer dans le même espace une offre éducative, culturelle et de loisirs innovante, pour la jeunesse en priorité, mais aussi pour le grand public. L'ancienneté de l'école actuelle représente une opportunité unique de penser et de réaliser l'école de demain, en anticipant les nouveaux usages éducatifs, culturels et de loisirs, au service des citoyens.

Un projet ambitieux et innovant que le Sgen-CFDT suivra dans sa réalisation et qui pourrait en inspirer d'autres dans de nombreux territoires. • A. R.

La CFDT unie pour l'inclusion

Uffa

QUELS PERSONNELS ET QUELS SECTEURS ? Les fonctionnaires titulaires et assimilés, ainsi que les statuts précaires. Les secteurs en lien avec les trois fonctions publiques et leurs instances.

QUELS OBJECTIFS ? Dans le cadre de l'école inclusive, l'action porte sur la coopération des salariés du service public exerçant des métiers divers et relevant d'administrations différentes, et le maintien d'un dialogue avec le ministre de la Fonction publique.

Santé-sociaux

QUELS PERSONNELS ET QUELS SECTEURS ? Les éducateurs, les personnels soignants, les assistants sociaux, les animateurs d'établissements médico-éducatifs sont directement concernés par l'école inclusive. Ils dépendent du ministère de la Santé. À la CFDT, la Fédération Santé Sociaux intervient sur l'ensemble du champ de la fonction publique hospitalière, du sanitaire, social et médico-social lucratif ou associatif.

QUELS OBJECTIFS ? La mise en œuvre du travail en réseau et en partenariat indispensables à l'école inclusive dans un contexte de réductions d'effectifs, de glissement des tâches éducatives vers des emplois à moindre qualification et de précarisation croissante des professionnels.

F3C

QUELS PERSONNELS ET QUELS SECTEURS ? Sont concernés les salariés et les agents du privé et de la fonction publique des trois branches dès lors qu'elles sont impliquées dans les structures d'accueil du jeune enfant et des familles.

QUELS OBJECTIFS ? La mise en place d'actions concertées d'inclusion dans les crèches, jardins maternels, jardins d'enfants... mais aussi dans les ludothèques, haltes-garderies, relais assistantes maternelles, lieux de rencontre divers.

Interco

QUELS PERSONNELS ET QUELS SECTEURS ? Sont concernés les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem), adjoints d'animation et animateurs territoriaux, agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement (Attee), assistants sociaux, professeurs et assistants d'enseignement artistique, éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives... Mais également tous les agents de la fonction publique territoriale, des ministères de la Justice, de l'Intérieur, des Affaires sociales et étrangères; les secteurs de l'eau, de l'habitat et du funéraire.

QUELS OBJECTIFS ? La reconnaissance des qualifications, droit à la formation, montant du régime indemnitaire. Ex : Atsem : revalorisation financière, accès possible à la filière animation et intégration à l'équipe éducative; Attee : intégration dans le cadre d'emploi des agents techniques territoriaux, amélioration du régime indemnitaire.

FEP

QUELS PERSONNELS ET QUELS SECTEURS ? Sont concernés les personnels enseignants, les aides maternelles, le personnel administratif et de service de l'enseignement et de la formation privés.

QUELS OBJECTIFS ? Dans le cadre de l'inclusion, l'obtention de moyens humains et financiers nécessaires, dans un contexte de suppression des emplois aidés, et la reconnaissance professionnelle de tous les acteurs.

Ressources...

Les nouveautés en matière d'école inclusive :

- ▶ Enfin des annonces encourageantes (Sgen-CFDT) : <https://huit.re/gtYfQGsZ>
- ▶ Interview de Sophie Cluzel (handicap.fr) : https://huit.re/wB9gk8T_

Quelques ressources numériques :

- ▶ Scolarisation des élèves en situation de handicap (Men) : https://huit.re/H5km_Xvn
- ▶ Numérique et handicap (éduscol) : <https://huit.re/numerique-handicap>
- ▶ Refonder l'École inclusive (gouvernement.fr) : <https://huit.re/tRcd49Mw>
- ▶ Stratégies pour favoriser l'inclusion scolaire (Inshea) : https://huit.re/F4Hcdv__
- ▶ Inclusion scolaire (Rire) : <https://huit.re/Q2d4au83>
- ▶ Élèves allophones et issus de familles itinérantes (éduscol et Centre Alain Savary) : <https://huit.re/EKGxJay3> et <https://huit.re/UeHzy4Yq>
- ▶ Les ressources incontournables (enfant différent) : <https://huit.re/M8AH4v10>

Outils académiques :

- ▶ Ressources pédagogiques Ulis (IEN) : <https://huit.re/mBLoJQBh>
- ▶ Ressources pour enseigner (Académie de Grenoble) : <https://huit.re/Fd25quh6>

Formation pédagogique :

- ▶ Formation et insertion des élèves en situation de handicap (éduscol) : <https://huit.re/japZ4kdA>
- ▶ Ressources pour scolariser les élèves handicapés (éduscol) : https://huit.re/DH70Z_wu

Portail numérique du supérieur :

- ▶ Ressources pour l'autoformation (numerique.gouv.fr) : <https://huit.re/zwCFEvv9>

Formation aux situations rencontrées :

- ▶ Ressources pour scolariser les élèves handicapés (éduscol) : <https://huit.re/r5UP1KVY>

Des guides :

- ▶ Pour les enseignants (éduscol) : <https://huit.re/s0IumKtc>
- ▶ Inclusion des élèves allophones (rapport éduscol) : huit.re/t6ne-RZK
- ▶ Ressources (AEFE) : <https://huit.re/eVJoWcHU>

Formation spécialisée : le CAPPEI

- ▶ Préparer le Cappeil (Sgen-CFDT) : <https://huit.re/sge-32>
- ▶ Un nouveau diplôme (Onisep) : <https://huit.re/BS4Hmqzz>

Formation initiale et continue

Par Annie Catelas

Le remplacement du terme « intégration » par celui d'« inclusion » en éducation, induit un véritable bouleversement des pratiques pédagogiques et une nouvelle culture de travail en équipe pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle. C'est en effet l'École, aujourd'hui, qui doit s'adapter à l'élève, et non l'inverse.

Ainsi, pour nombre d'enseignants, l'hétérogénéité des élèves représente encore un problème. Les effectifs importants d'élèves et le manque de personnels ne permettent pas d'accueillir et d'accompagner efficacement tous les élèves, dont les élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP). L'actuelle sensibilisation en Espé avec deux modules, de six heures chacun, intitulés « Sociologie des publics, gestion de la diversité, orientation » et « École inclusive : adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap » doit être complétée par une sensibilisation aux techniques pour apprendre à travailler en équipes et en partenariat. L'acquisition progressive de connaissances et de compétences relatives à l'éducation pour traiter de la difficulté scolaire doit porter sur l'inclusion dès la formation initiale¹.

Car l'enjeu est bien de former le milieu

scolaire ordinaire à l'enseignement spécialisé (cf. Viviane Huys, p. 10-11) et de repenser le spécialisé via les outils numériques (cf. ressources ci-contre), les contrats de collaboration du partenariat médico-social.

Ainsi, c'est une bonne chose que le nouveau certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive (Cappei) soit accessible à tous les enseignants, des professeurs des écoles à ceux des lycées².

Enfin, le Sgen-CFDT souligne l'importance des moyens dédiés à la recherche et à la formation. Les « bonnes pratiques » nécessaires à la mise en place d'une différenciation pédagogique étendue à tous les élèves à BEP, sont loin d'être identifiées et diffusées. Malgré les efforts faits, la plupart des enseignants et professionnels scolaires n'ont eu, pour le moment, qu'une information minimale sur l'accueil et l'accompagnement des enfants différents.

¹ L'enquête Sgen-CFDT menée auprès des stagiaires enseignants et CPE (cf. p. 4 et 18-19) montre que la préparation au métier est jugée plutôt négativement par 55 % des sondés : <https://bit.ly/2Q70Z05>

² Pour en savoir plus : <https://bit.ly/2oLteVv>

Revendications du Sgen-CFDT

Le Sgen-CFDT revendique une formation initiale et continue qui développe la culture commune aux gestes professionnels de l'inclusion sur tous les territoires. Celle-ci concerne tous les personnels : AESH, enseignants, CPE, partenaires médico-sociaux... Les formations d'équipes doivent être négociées pour être conduites sur site. Elles sont à travailler avec les Espé, les

laboratoires de recherche et les partenaires.

Pour le Sgen-CFDT, le niveau de décision pertinent est l'établissement : l'autonomie des équipes, la décentralisation financière et pédagogique sont des atouts majeurs. En effet, pour assurer efficacement l'inclusion de tous les élèves, il convient de connaître les ressources propres au territoire dans lequel on exerce, de manière à imaginer et défendre des partenariats variés, adaptés aux besoins locaux et évolutifs, et de les porter auprès et avec élus et directions académiques.



- Alors, cette rentrée ?
- J'ai appris mon affectation vendredi, je suis encore dans les cartons, 12 000 cours à préparer... pas évident quand on débute.
- Ne vous en faites pas, « Le bonheur est parfois caché dans l'inconnu ». Victor Hugo.
- Cela dit, s'il m'arrive quoi que ce soit, je suis parée... Je me suis assurée à la MAIF ! En plus, ils ont une super offre pour les jeunes enseignants.
- « Aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années »...
- ... Corneille.
- Bravo !



OFFRE JEUNE ENSEIGNANT.

Profitez **d'une réduction de 10 %** sur votre cotisation auto 2018, ainsi que **d'un remboursement de 50 € ou 100 €** en regroupant votre assurance professionnelle avec votre assurance auto et/ou habitation.

Pour plus d'informations : maif-oje.fr. **On a tout à gagner à se faire confiance.**



assureur militant

Offres valables du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 et réservées aux nouveaux sociétaires MAIF enseignants de moins 30 ans ou, quel que soit leur âge, aux professeurs stagiaires, titulaires 1^{er} et 2^e année. La réduction de 10% est déduite directement de votre cotisation auto VAM 2018 hors options. Les avantages tarifaires de 50 € ou 100 €, valables une seule fois, sont attribués sous forme de chèque de remboursement adressé après la souscription, en simultané ou en différé au plus tard le 30 juin 2019 de l'assurance des risques professionnels Offre Métiers de l'Éducation associée: à l'assurance habitation ou à l'assurance auto MAIF (50 € remboursés) ou aux deux (100 € remboursés).



Paroles de répondants

Soline, certifiée à mi-temps à Reims : « La formation m'a confortée dans mon choix et m'a appris des choses qui m'ont permis de mieux préciser la représentation du métier que j'avais. Pour autant, la formation m'a aussi permis de prendre conscience des aspects plus négatifs d'un métier que j'idéalisais un peu avant la formation. »

Cynthia, certifiée à mi-temps à Lyon : « Je ne me sens pas prête à être titularisée pour avoir plus de deux classes à charge. J'ai encore besoin de temps pour apprendre sur le terrain en ne conservant que deux classes seulement mais sans être dans la surcharge de travail universitaire (recherches, mémoire) afin de pouvoir me consacrer pleinement à mon stage, avoir le temps de repenser mes séances, avoir un regard réflexif et d'introspection sur mon travail pour améliorer mes compétences. On ne peut pas être à la fois étudiant et professionnel en devenir. Le mémoire ou le stage ! À tout vouloir faire, on ne peut pas tout réussir... La pression venant des deux côtés, sans compréhension de la part des professionnels ou des enseignants universitaires qui nous encadrent, on ne peut pas satisfaire tout le monde et l'un des deux risque d'être bâclé. »

Romain, certifié à temps plein à Versailles : « Deux tutrices formidables, qui ont su me conseiller et m'aider, surtout dans les moments difficiles de l'année, lorsque la pression et la charge de travail étaient à leur maximum... »

Résultats de l'enquête nationale du Sgen-CFDT

Année de stage des enseignant-e-s et des CPE

Par Élisabeth Ritzenthaler

1 625 personnes ont répondu à la grande enquête en ligne du Sgen-CFDT sur leur année de stage. Une enquête qui a porté sur l'ensemble de leur année de stage, tant sur leur formation en école supérieure du professorat et de l'éducation (Éspé) que dans le cadre de leur stage en responsabilité de classes en école ou établissement.

Ont ainsi pu s'exprimer des stagiaires professeurs des écoles, des certifiés et agrégés de collèges et lycées, des professeurs de lycées professionnels, des professeurs d'EPS et des conseillers principaux d'éducation de toutes les académies.

PARLONS FORMATION INITIALE...

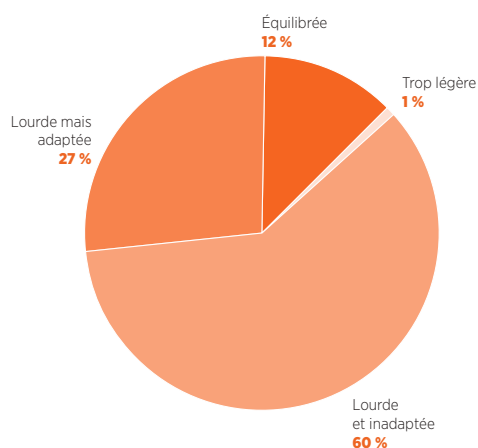
La formation confirme la représentation que les stagiaires ont du métier avant l'année de stage pour 56 % d'entre eux ; mais, pour 26 %, ce qu'ils découvrent ne correspond pas du tout à l'idée qu'ils s'en faisaient et cela les déçoit.

Par ailleurs, 56 % des répondants estiment que la préparation au métier n'est pas satisfaisante. Mais dans le détail, on observe une grande disparité selon les académies : les stagiaires de Strasbourg sont davantage satisfaits que ceux de Besançon par exemple. Même constat du côté des catégories de personnels où les CPE et professeurs d'EPS se sentent bien mieux préparés que les professeurs des écoles.

CHARGE DE TRAVAIL DANS L'ANNÉE

87 % des stagiaires considèrent leur charge de travail comme lourde, dont 60 % comme à la fois lourde et inadaptée. Ils sont en outre plus de 60 % à estimer travailler plus de 40 heures hebdomadaires, parmi lesquels 17 % plus de 50 heures.

Votre charge de travail au cours de l'année de stage vous semble...

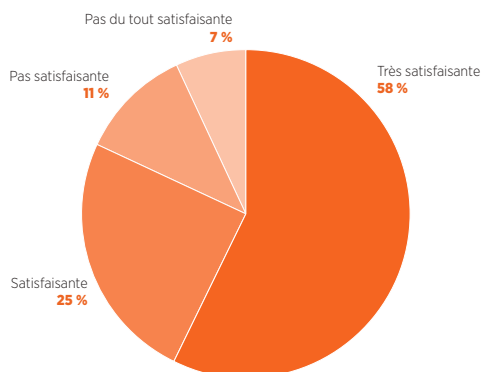


Ce que pointent les stagiaires, c'est le manque de temps pour « se poser », ce qui ne permet pas d'entrer sereinement dans la profession. **Pour le Sgen-CFDT, enseigner est un métier qui s'apprend pendant plusieurs années. Un continuum de formation – de la licence aux premières années d'enseignement –, est nécessaire pour mieux répondre aux exigences des métiers de professeur et de CPE. Le master doit permettre deux années consécutives de formation en alternance et rémunérées.**

RELATIONS AVEC LES TUTEUR·TRICES

Le tutorat est largement plébiscité par les stagiaires. En effet, 83 % sont satisfaits de la relation qu'ils ont avec leur tuteur de stage, et 75 % avec leur tuteur de l'Éspé.

Comment jugez-vous votre relation avec les tuteurs de terrain ?



Quelques stagiaires expriment cependant la difficulté d'appliquer les préconisations de l'Éspé jugées contradictoires avec l'expérience de terrain.

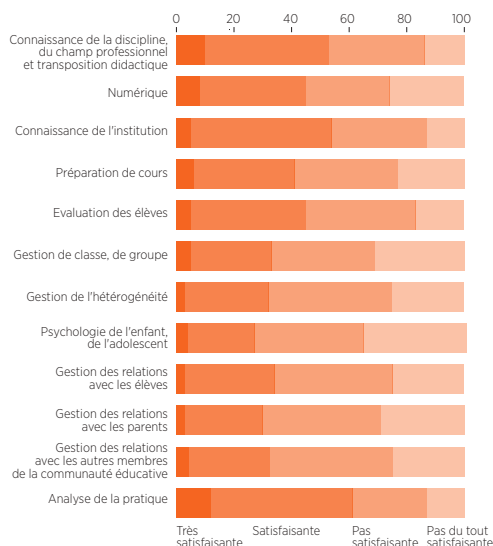
Pour le Sgen-CFDT, les tuteurs de l'Éspé et de l'établissement scolaire contribuent au suivi individualisé des stagiaires et au rapprochement des deux terrains de formation. L'alternance nécessite une meilleure articulation entre exercice du métier en classe et formation à l'Éspé.

APPORTS DE LA FORMATION

Les stagiaires sont majoritairement satisfaits des apports en « analyse de la pratique », « connaissance de l'institution » et « connaissance de la discipline/du champ professionnel ». Par contre, ils estiment leur formation insuffisante en « psychologie de l'enfant et de l'adolescent », « gestion des relations avec les parents », « gestion de classe, de groupe » et « gestion des relations avec les élèves ».

Pour le Sgen-CFDT, des concours en fin de M2 et des épreuves plus professionnalisantes permettent le recrutement de stagiaires mieux formés et conscients de leurs missions d'enseignement et d'éducation. La titularisation est réorganisée pour établir un premier bilan de compétences professionnelles.

Votre charge de travail au cours de l'année de stage vous semble...



Retrouvez l'intégralité des données sur : <https://huit.re/ResultatsEnqueteStagiaires>

mgen^{*}

GRUPE **vyv**

MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.

**J'AI
CHOISI
MGEN**

MUTUELLE SANTÉ - PRÉVOYANCE

Martin Fourcade et 4 millions de personnes ont choisi MGEN pour la confiance, la solidarité, l'accès aux soins de qualité et le haut niveau de prévoyance.

www.antigel.agency - 01410 - Mai 2018 - © Hervé THOUROUDE - Ce document est non contractuel

MARTIN FOURCADE
CHAMPION DU MONDE &
CHAMPION OLYMPIQUE
DE BIATHLON



PARTENAIRE OLYMPIQUE



MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Filia, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.